



SANCTION DISCIPLINAIRE

Cotonou, le 16.1.2026

Nom : MALICHE
Prénoms : COUPÉ BENOÎT
Tél : 6542772536

« Suite à votre Suréchauffage sans brame.....et non justifié, nous vous adressons cet avertissement écrit. Nous vous rappelons que le respect des horaires de travail et les mesures sécuritaires est une obligation professionnelle. En cas de récidive, des mesures plus sévères pourront être prises. »

- Avertissement
- Mise à pieds deux jours
- Licenciement

R-HSE :

L'intéresser :

Ag.

BM

